CLAUDE LE PELETIER (1631-1711) CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES DE LOUIS XIV

PAR

MATHIEU STOLL

diplômé d'études approfondies

INTRODUCTION

Succéder à Colbert est une lourde responsabilité. Contrôleur général des finances après le grand ministre, de 1683 à 1689, Claude Le Peletier a souffert de la comparaison avec son illustre devancier. Éclipsé par l'administration précédente, son ministère n'a pas laissé grand souvenir. Oublié de l'histoire, le personnage n'est pourtant pas sans intérêt. Membre d'une des plus importantes familles de robe de l'Ancien Régime, il la mena jusqu'aux plus hautes charges. Fidèle de Michel Le Tellier, il occupa auprès de lui une place essentielle et joua un rôle tout à fait original dans la clientèle du secrétaire d'État de la Guerre. Ministre d'État de 1683 à 1711, il fut un témoin privilégié des deux époques du règne personnel de Louis XIV, celle où le roi s'appuya sur les deux clans rivaux des Colbert et des Le Tellier, et celle où le monarque s'assura un ascendant absolu sur l'appareil gouvernemental. La rapide ascension de Colbert et le grand nombre de charges réunies entre ses mains en font un cas exceptionnel. La carrière plus lente et plus régulière de Le Peletier, son ministère moins brillant et sa fortune relativement modeste témoignent sans doute davantage de ce que furent les grands serviteurs de la monarchie au siècle de Louis XIV.

SOURCES

Le chartrier de Rosanbo, dont les microfilms sont conservés aux Archives nationales sous la cote 259 AP, constitue la base de toute biographie de Claude Le Peletier. Ses papiers personnels, en particulier sa très riche correspondance et ses dossiers de contrôleur général des finances, représentent à peu près 40 % de ce fonds familial, qui contient également de nombreux titres de famille. Au Minutier central des notaires de Paris, les études XXX (1648-1666), LXXV (1651-1687) et CXVII (1687-1712) renferment la plupart des actes passés par Le Peletier, ses frères

et ses enfants. La consultation des archives du Contrôle général des finances, éparpillées dans les séries et sous-séries F, G¹, G², G², H¹ et K, s'est révélée fructueuse, de même que celle des archives de l'ancienne municipalité parisienne (séries K et KK, sous-série H²). Les lettres de provision d'office et les autres documents contenus dans les sous-séries V¹, O¹ et X¹⁴ ont apporté une contribution décisive à la reconstitution des carrières des Le Peletier, mais doivent être complétés par les pièces généalogiques du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale de France (en particulier le ms. fr. 32388). Le département des manuscrits conserve plusieurs lettres de Claude Le Peletier et quelques états financiers relatifs à son administration. D'autres institutions ont été mises à contribution, en particulier la bibliothèque Mazarine et le Service historique de l'armée de terre.

PREMIÈRE PARTIE LE FIDÈLE MAGISTRAT (1631-1683)

CHAPITRE PREMIER LES PREMIERS LE PELETIER

L'ascension personnelle de Claude Le Peletier vint couronner celle, lente et non sans à-coups, de sa famille et de ses alliés. Originaires d'Angers, les Le Peletier s'installèrent au Mans vers 1498-1499. Des alliances avec les plus influentes familles locales et le soutien de l'évêque assurèrent leur élévation tout au long du XVI' siècle, et, vers 1570, ils figuraient au nombre des trois ou quatre principales familles de la ville. Au début du siècle, une branche de la famille s'installa à Paris ; elle s'y illustra avec le poète Jacques Le Peletier du Mans, membre de la Pléiade, Jean Le Peletier, doyen de la faculté de théologie de Paris, et surtout le célèbre Julien Le Peletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie et membre des Seize. Malgré une alliance avec les Chauvelin en 1583, la participation à la Ligue d'une grande partie de la famille, tant parisienne que mancelle, arrêta un moment ce mouvement ascendant : vers 1590, les Le Peletier appartenaient toujours au monde des procureurs et des avocats.

Le père de Claude, Louis Le Peletier (v. 1586-1651), put cependant compter sur l'aide des Chauvelin, des Le Tellier et de l'ancien « parti de Dieu » pour reprendre le cours de cette ascension. D'abord commis dans les bureaux de Villeroy, puis premier commis dans ceux de Le Beauclerc, il acquit plusieurs offices de finances, dont un de trésorier de France en Dauphiné en 1623, et exerça une activité secondaire de traitant. Après avoir acheté un office de secrétaire du roi en 1636, il prit ses distances avec le monde de la maltôte et consolida les liens qu'il entretenait avec les frères Dupuy, Jérôme Bignon, Michel Le Tellier et de nombreux autres robins. Ainsi laissa-t-il à ses enfants, en sus d'une belle fortune, de puissants protecteurs qui assurèrent leur élévation.

CHAPITRE II

L'ASCENSION D'UN HOMME DE ROBE

Claude Le Peletier naquit le 28 juin 1631, quatrième enfant de Louis Le Peletier et de Madeleine Leschassier. Dans ses jeunes années, son caractère semble avoir été bien différent de celui du ministre laborieux et hésitant que renvoient les descriptions de la fin du siècle. Le futur contrôleur général fut un jeune homme ambitieux et doté d'un tempérament fougueux, et l'évolution de sa personnalité fut l'aboutissement d'un long processus, œuvre de Michel Le Tellier mais aussi effet du deuil qui suivit la mort de sa femme en 1671.

Les débuts de Claude Le Peletier furent des plus classiques : pourvu d'une charge d'avocat au Parlement, il fit l'acquisition d'un office de conseiller au Châtelet en 1652, puis d'un office de conseiller au Parlement en 1653 et de président aux enquêtes en 1662. Sa carrière connut une première accélération en 1660 lorsque le roi lui confia la direction de la tutelle des filles de Gaston d'Orléans, ce qui lui valut de recevoir des lettres de conseiller d'État. En 1668, Le Tellier usa de son influence auprès du roi pour le faire élire prévôt des marchands de Paris. Il fut réélu à trois reprises et orienta son action dans trois grandes directions : l'urbanisme, la gestion des rentes sur l'Hôtel de Ville et le contrôle de la circulation des marchandises par voie fluviale. Satisfait de ses services, le roi lui accorda en 1673 des lettres de conseiller d'État semestre, puis de conseiller d'État ordinaire en 1678 : Le Peletier semblait arrivé au sommet de sa carrière.

Michel Le Tellier, son cousin, avait cependant d'autres ambitions pour ce fidèle qui collabora à son œuvre de chancelier. Son nom fut évoqué pour remplacer Pomponne, disgracié en 1679, au secrétariat d'État des Affaires étrangères, puis pour succéder à Poncet de La Rivière, l'un des deux conseillers au Conseil royal des finances, mort en 1681. Replacé dans ce contexte, le choix de Claude Le Peletier comme contrôleur général des finances apparaît moins surprenant, mais il ne semble pas qu'il ait vraiment désiré entrer dans l'administration des finances. Magistrat dans l'âme, il n'estimait guère les financiers et plus généralement le monde de la maltôte.

CHAPITRE III

L'ENTOURAGE DE CLAUDE LE PELETIER

Orphelin de père et de mère, Claude Le Peletier n'était pas pour autant isolé. Son père lui avait laissé des protecteurs puissants, tant au Parlement qu'au Conseil du roi, et un vaste réseau d'amis. Le futur contrôleur général s'efforça de faire fructifier ces alliances en concluant un beau mariage en 1656 avec Marguerite Fleuriau, fille du financier Charles Fleuriau. Louis Le Peletier et Madeleine Leschassier avaient donné le jour à une descendance nombreuse, dont seuls survécurent deux filles, Louise et Marie, et trois fils, Claude, aîné par défaut, Jérôme et Michel. Entrées en religion, les deux sœurs du contrôleur général jouèrent le rôle de confidentes de la famille. En 1683, les situations respectives de Jérôme et Michel Le Peletier, l'un conseiller en la grand-chambre du Parlement, l'autre intendant de Flandre et jeune conseiller d'État, sans avoir l'éclat de celle de Claude, étaient néanmoins solides.

Claude Le Peletier se consacra également à l'éducation de ses dix enfants,

tâche rendue encore plus ardue par la mort de son épouse en 1671. Six d'entre eux furent d'Église et l'une de ses filles épousa, en 1677, Jean-Pierre d'Argouges, un conseiller au Parlement. Grâce à ce mariage, Le Peletier étendit le réseau de ses connaissances dans le monde de la robe et favorisa ainsi l'extension du clan Le Tellier. Malgré son alliance avec une famille de financiers, il préféra la compagnie de magistrats et d'ecclésiastiques. Au fil des années, il s'affranchit de la tutelle de son prestigieux cousin pour jouer à son tour le rôle de chef de clientèle. Pour autant, ce « clan Le Peletier » était encore embryonnaire quand il devint contrôleur général des finances.

CHAPITRE IV CLAUDE LE PELETIER ET LE CLAN LE TELLIER

L'origine des relations entre Michel Le Tellier et Claude Le Peletier doit être cherchée, comme souvent à l'époque moderne, dans leur lien de parenté. La faveur dont jouirent les Le Peletier jusqu'à la mort du chancelier découle aussi de l'aide qu'apporta Louis, leur père, au jeune Michel Le Tellier lorsque celui-ci dut défendre son héritage en 1621. Débordé par son travail et contraint à de fréquentes absences, Le Tellier confia sa famille à son fidèle cousin Claude Le Peletier et lui demanda de surveiller l'éducation de ses fils. Il eut également recours à lui pour gérer ses biens et s'en servit de prête-nom lors d'opérations plus ou moins complexes. Il l'employa surtout comme agent de renseignement, chargé de rapporter ou de confirmer les bruits qui circulaient sur les mariages, les successions ou les carrières des contemporains. A partir de 1656, Le Peletier reçut la mission considérable de servir d'intermédiaire entre Le Tellier et la partie civile de son clan. Dès lors, il représenta le secrétaire d'État, devint son porte-parole et assura la transmission des messages que délivrait le ministre à sa nombreuse clientèle. A mesure que sa santé déclinait, Le Tellier se reposa de plus en plus sur son cousin, qui en vint à être le troisième chef du clan, derrière le patron et son fils Louvois. Vers 1680, Le Peletier était devenu pour le chancelier un confident et un véritable ami, mais ne réussit pas à recréer avec Louvois ce climat de confiance et d'estime réciproques.

Il sut profiter de cette position hégémonique, de la confiance sans faille et de la sollicitude que lui témoignait son cousin pour assurer l'ascension de sa famille et surtout la sienne propre. Fidèle de Michel Le Tellier, Claude Le Peletier fut, si l'on veut, sa créature, mais aussi son adjoint, son ami, voire son double, alors que ses frères demeurèrent de simples clients: ici, fidélité et clientèle eurent la même origine et représentèrent donc deux degrés d'un même phénomène, lien si personnel qu'il est impossible d'en donner une définition de valeur générale.

DEUXIÈME PARTIE LE MINISTRE MALGRÉ LUI (1683-1711)

CHAPITRE PREMIER LE MINISTRE

Contrôleur général des finances et ministre d'État à partir du 6 septembre 1689, Claude Le Peletier siégea dans les différents conseils de gouvernement. En revanche, le contrôleur général ne s'accommoda jamais du système de la « liasse » : contrairement aux autres ministres, qui abordaient souvent avec le roi des sujets qui sortaient du strict cadre de leurs attributions, Le Peletier se contenta d'évoquer avec le souverain les questions financières. Marqué par le traitement réservé à Fouquet, il s'appliqua également à faire discuter les affaires d'importance au Conseil royal des finances, pour éviter tout soupçon de prévarication ou de détournement de fonds. Tant au Conseil qu'en tête-à-tête, Le Peletier ne cessa de remontrer au roi la nécessité de réduire ses dépenses militaires et édilitaires et de soulager ses peuples en diminuant les impositions. Louis XIV goûta la loyauté et la franchise d'un ministre qui n'était point courtisan, mais ne suivit guère ses avis. La modestie naturelle de l'homme, qui charma tout d'abord la cour, fut bientôt interprétée comme un signe de faiblesse.

Pourtant, en arrivant au Contrôle général des finances, Le Peletier avait de grandes ambitions: assurer une paix durable et contribuer au soulagement des peuples. Réduit à la simple expédition des affaires, il ne pesa en aucune manière sur la conduite de l'État: il assista impuissant à la révocation de l'édit de Nantes et à la constitution de la ligue d'Augsbourg. Devant l'opposition farouche de Louvois et de Seignelay à toute réduction des dépenses, Le Peletier tenta de constituer un tiers parti avec le duc de Beauvillier, sans succès. En 1689, aux prises avec les problèmes d'une guerre qu'il n'avait pas voulue, il demanda et obtint son congé.

Toujours ministre d'État, surintendant des postes après 1691, Claude Le Peletier joua un rôle non négligeable de conseiller du roi, en particulier après la mort de Louvois, s'efforçant toujours d'infléchir la politique étrangère dans un sens favorable à la paix. En septembre 1697, alors que les négociations se terminaient à Ryswick, souhaitant se préparer sereinement à la mort, il demanda son congé définitif. Le roi le lui accorda à contrecœur et continua de le recevoir une fois par an dans ses appartements.

Adepte d'une alliance avec les puissances catholiques, afin d'assurer une paix européenne, et d'une politique d'ordre à l'intérieur du royaume, Le Peletier n'eut pas de véritable pensée économique. Il chercha son inspiration dans les exemples de Sully et de Richelieu, et ses préoccupations ne différèrent pas fondamentalement de celles du Colbert des années 1660-1670. Cependant, il se distingua de son devancier par sa volonté de faciliter le commerce, de développer l'agriculture, de réprimer le luxe des traitants et de diminuer les dépenses des bâtiments, qu'il jugeait excessives. Il annonce en cela le libéralisme et le mouvement physiocratique du siècle suivant.

CHAPITRE II

LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES

A sa prise de fonction, en septembre 1683, Claude Le Peletier se retrouva à la tête d'une administration désorganisée par la fin du cumul dont jouissait Colbert : pourvu de sa seule commission de contrôleur général, Le Peletier vit en particulier les manufactures et le commerce lui échapper. Cependant, le Contrôle général se restructura progressivement et trouva son organisation définitive en 1689-1690. Confronté à la quasi-faillite de la Caisse des emprunts, le ministre résolut de la supprimer et réussit le tour de force d'y parvenir sans entamer le crédit du roi. Malgré ce succès, Le Peletier ne réussit pas à faire entendre sa voix et à marquer véritablement la gestion des finances de son empreinte. De 1685 à 1687, trois années de paix qui constituèrent la dernière période de relative abondance du règne, l'essentiel de son œuvre se borna à perfectionner les structures existantes, à les doter des instruments qui pouvaient en améliorer le rendement et le fonctionnement (réforme des registres du roi, reddition des comptes de 1657-1661 et de 1681-1682, envoi de commissaires du Conseil dans le royaume, création d'un service d'archives, poursuite de la rédaction du papier terrier) et à s'efforcer de soulager les peuples tout en faisant rentrer les revenus du roi sans mécontenter les fermiers généraux.

En dépit de l'importance des dépenses militaires, sur lesquelles il ne disposait d'aucune autorité, le Contrôleur général parvint à atteindre cet équilibre en 1686 et 1687, mais sa construction restait fragile. Comme Le Peletier le craignait, la guerre de la Ligue d'Augsbourg l'ébranla puis la renversa, et avec elle ses illusions sur la possibilité de gérer le royaume « en bon père de famille ». Contraint d'avoir recours aux affaires extraordinaires et aux financiers qu'il abhorrait, il préféra démissionner plutôt que d'appliquer une politique qu'il avait toujours combattue. Les difficultés qu'il rencontra dans ses fonctions mettent en valeur la relative faiblesse d'un contrôleur général des finances réduit à ses seules attributions, c'est-à-dire celles d'un pourvoyeur de fonds.

CHAPITRE III LE CHEF DE CLAN

La clientèle de Claude Le Peletier resta étonnamment modeste au regard de sa position de contrôleur général et de ministre d'État. Elle se singularisa par l'absence presque complète de gens de finances. Il n'exista pas de « lobby Le Peletier », et les poursuites qu'entama le ministre à l'encontre de quelques-uns des parents et amis de Colbert (affaire des pièces de quatre sols, fraudes de la généralité de Montauban) doivent être considérées plutôt comme une reprise en main générale que comme l'éviction d'un clan au profit d'un autre. Claude Le Peletier échoua donc dans sa tentative pour se constituer une clientèle ministérielle comparable à celle de son devancier. Plutôt que dans la personnalité du contrôleur général, il faut chercher la cause de cet échec dans la transformation des clientèles à la fin du règne de Louis XIV. Les grandes constructions de Colbert et de Louvois disparurent avec leurs créateurs et la fin des cumuls de fonctions qu'ils détenaient, et la spécialisation croissante de l'administration monarchique lia de plus en plus les clientèles à la structure institutionnelle.

La véritable clientèle de Claude Le Peletier se réduisit en fait à sa famille, au service de laquelle il mit le crédit dont il jouissait auprès du roi. Loin de nuire à son influence, comme le craignit un instant sa parentèle, sa retraite vit la faveur royale se manifester de manière éclatante, comme en témoignent les carrières de Michel Le Peletier de Souzy, de son fils Michel-Robert Le Peletier des Forts, et de Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, respectivement directeur général des fortifications, intendant des finances et directeur des finances. La sollicitude de Le Peletier s'étendit également à ses gendres, Jean-Pierre d'Argouges et, depuis 1684, Étienne d'Aligre, ainsi qu'à ses enfants : Michel Le Peletier devint évêque d'Angers en 1692 et Louis Le Peletier, après un riche mariage avec Geneviève du Coskaer de Rosanbo en 1688, devint premier président du Parlement en 1707.

CHAPITRE IV L'HONNÊTE HOMME

A partir de 1697, définitivement retiré des affaires, l'ancien contrôleur général des finances mena une vie calme et réglée. Amateur de chasse et de pêche, il séjourna l'hiver à l'hôtel d'Effiat et l'été à Villeneuve-le-Roi. Il y recevait depuis longtemps les visites de nombreux amis, principalement ecclésiastiques (Mabillon, Bossuet, Rollin...), et conversait avec eux de questions de religion et d'érudition. Aidé par divers juristes, il édita une partie des œuvres de ses ancêtres Pierre et François Pithou, dont il possédait les manuscrits (en particulier le Corpus juris canonici et les Observationes ad Codicem et Novellas Justiniani). Il publia également deux des recueils de citations et de pensées qu'il aimait à se constituer et rédigea plusieurs mémoires historiques sur la Fronde et le début du règne de Louis XIV. La composition de sa bibliothèque en 1671 témoigne de sa piété et de sa vocation de magistrat : il entreprit de la développer en rachetant celle de Bonaventure de Fourcroy en 1692. Homme profondément religieux, rigoureux et sévère, aimant la solitude et le recueillement, Le Peletier ne demeura pas insensible aux doctrines des jansénistes, mais, fidèle à sa modération naturelle, il se contenta d'une neutralité bienveillante et recommanda une solution sans violence du conflit. Il adopta également ce point de vue à l'égard des protestants et lors de l'affaire du quiétisme. Il s'éteignit, l'âme en paix, le 10 août 1711.

TROISIÈME PARTIE LA FORTUNE DE CLAUDE LE PELETIER

CHAPITRE PREMIER L'HÉRITAGE

A sa mort, en 1651, Louis Le Peletier laissait à ses cinq enfants encore vivants, dont un seul était majeur, une fortune qui s'élevait à plus de 600 000 livres. Affaibli par la maladie, il fut dans l'incapacité d'organiser avec précision leur tutelle, laissant ce soin à son fidèle ami et exécuteur testamentaire, Jérôme Bignon. Ce

magistrat choisit de s'entourer de parents et d'amis du défunt et associa les deux fils aînés de ce dernier à ses décisions. Après le mariage du futur contrôleur général, le 26 octobre 1656, il devint urgent de partager ces biens, le système de gestion en commun ayant montré ses limites. Le 10 septembre 1657, les trois frères reçurent chacun environ 132 000 livres et un lot de rentes sur l'Hôtel de Ville. La part de Claude comprit la majorité des terres situées près de Souzy et une maison à Paris, rue Vieille-du-Temple. Des conventions ultérieures réglèrent la question de plusieurs rentes et offices restés en indivision, mais la succession ne fut définitivement close qu'en 1697, avec la mort de Jérôme Le Peletier.

CHAPITRE II POUVOIR ET FORTUNE

Au XVII^e siècle, pouvoir et fortune étaient indissociables : pour un ministre, loin d'être scandaleuse, une belle situation témoignait au contraire de la faveur dont il jouissait auprès du roi. Avant de devenir contrôleur général, Le Peletier dut se contenter d'appointements beaucoup moins importants. Les revenus qu'il tirait de ses charges ne devinrent significatifs qu'à partir de 1673, lorsqu'il fut nommé conseiller d'État. On peut les chiffrer à 25 000 livres par an en 1683.

Son accession au Contrôle général lui valut des émoluments de 120 000 livres par an jusqu'en 1689, puis d'environ 95 000 livres par an jusqu'en 1697. Malgré cette charge lucrative, Le Peletier ne semble guère s'être enrichi au service du roi, si l'on compare le montant de sa fortune à celui de ministres contemporains. En 1711, avec un actif de 1 307 710 livres, elle se situe bien loin de celles de Colbert ou de Sully qui exercèrent les mêmes fonctions que lui, et même de ministres moins bien en cour comme le chancelier Boucherat, mais se révèle comparable à celle d'un conseiller d'État comme Henri Pussort.

CHAPITRE III COMPOSITION DE LA FORTUNE

Jusqu'en 1683, Claude Le Peletier investit l'essentiel de ses revenus dans l'achat de rentes et d'offices. Rarement débiteur, il fut en revanche un important créancier et choisit avec soin des particuliers connus pour leur solvabilité. Il prêta ainsi des sommes considérables aux filles de Gaston d'Orléans et aux membres du clan Le Tellier. Le Peletier réalisa presque toujours un gain financier entre l'achat et la revente de ses offices : avec l'aide de Michel Le Tellier, il savait attendre ou provoquer ces conjonctions favorables, et ses gains démontrent l'efficacité de son opportunisme.

A partir de son arrivée au Contrôle général, il privilégia les investissements en terres et en immeubles au détriment des rentes qui devinrent des revenus de complément. Il fit l'acquisition de la seigneurie de Villeneuve-le-Roi en 1687 et de l'hôtel d'Effiat en 1696, y effectua pour plusieurs centaines de milliers de livres de travaux et entreprit d'organiser l'existence de sa famille autour de ces deux propriétés. Le Peletier fut un parlementaire jusque dans la gestion de ses biens. Prudent, il préféra un investissement sûr à un rendement brillant mais aléatoire.

CHAPITRE IV LE PARTAGE

Avant même de devenir contrôleur général des finances, Claude Le Peletier s'inquiéta du partage de ses biens. Désireux de maintenir la paix entre ses enfants, il considérait alors la modicité relative de sa fortune comme un possible ferment de discorde. Son accession au Contrôle général, et à ses formidables revenus, ne fit paradoxalement qu'augmenter ce souci, et l'incita à prévoir de longue date la destination de sa fortune et les parts de ses enfants. Cependant, ses efforts ne furent pas toujours couronnés de succès. Son âge avancé et les multiples rectifications de son troisième testament, rédigé en 1706, l'empêchèrent d'atteindre pleinement son but, même si le conflit qui opposa les d'Argouges et Charles-Maurice Le Peletier ne porta que sur une part très limitée de la succession. Le désir de pérenniser son œuvre et de conserver à sa famille les deux propriétés de la rue Vieille-du-Temple et de Villeneuve-le-Roi se solda par un échec cuisant, preuve que les dernières volontés d'un contrôleur général des finances, fût-il ministre d'État, pèsent de peu de poids au regard des intérêts particuliers de ses enfants.

CONCLUSION

Contrôleur général des finances sans l'avoir désiré, Claude Le Peletier fut davantage magistrat que ministre. Bien plus que le Contrôle général, il eût préféré la première présidence du Parlement, les sceaux ou la chancellerie de France. En cela, il résume bien le tempérament de sa famille, dynastie plus parlementaire que ministérielle, même si elle compta dans ses rangs un directeur général des fortifications, deux contrôleurs généraux des finances et deux intendants des finances. Fidèle des Le Tellier, précieux second de Michel Le Tellier, parlementaire dans l'âme, serviteur de son roi zélé mais sans enthousiasme, Claude Le Peletier fut de ces grands commis honnêtes et besogneux que l'Histoire a longtemps rejetés de ses fastes pour leur préférer les silhouettes plus saillantes des Richelieu, des Mazarin ou des Colbert, personnalités hors du commun et caractères plus affirmés. Claude Le Peletier n'a pas de traits si puissants, mais, avec lui, c'est un autre portrait de cette caste ministérielle qui s'offre aux regards : celui d'hommes pieux, modérés, soucieux de tradition et de continuité, et qui furent l'ossature de l'ancienne monarchie. Image moins flatteuse, aux couleurs moins vives, mais plus proche, sans doute, de la réalité.

PIECES JUSTIFICATIVES

Actes notariés. - Provisions d'offices. - Lettres de commission.

ANNEXES

Tableaux statistiques. – Illustrations. – Liste du personnel du Contrôle général des finances. – Index.

